

Décision n°2014.0175/DC/SMACDAM du 10 septembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant sur l'actualisation des arbres décisionnels « plainte récente autour du sommeil », « plainte chronique autour du sommeil », « plainte anxieuse », « dépression caractérisée »

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 10 septembre 2014,
Vu les articles L.161-37 et R. 161-71 du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

L'actualisation des arbres décisionnels « plainte récente autour du sommeil », « plainte chronique autour du sommeil », « plainte anxieuse », « dépression caractérisée » est adoptée

Les arbres décisionnels ainsi actualisés remplacent les documents validés le 31 mars 2010.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité de Santé.

Fait le 10 septembre 2014

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU
signé